

# INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le

ID : 057-215701715-20200523-DELMEDEL2020015-DE

## Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le 23 mai, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle Saint-Exupéry, Rue Saint-Exupéry – DELME après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

## Date de la convocation

18.05.2020

Le dix-huit mai deux mille vingt, Monsieur le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal élus le quinze mars deux mille vingt, par convocations individuelles, portant sur l'ordre du jour suivant :

### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre des Adjoints
3. Election des Adjoints

### **PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à onze heures, les membres du Conseil Municipal de DELME, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle Saint-Exupéry – Rue Saint-Exupéry à DELME, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présents :

Monsieur Loïc KLOPP  
Madame Christelle PILLEUX  
Monsieur Philippe EULRY  
Madame Monique GUDIN  
Madame Francine FRANCOIS  
Monsieur Claude CORSAINT  
Monsieur Didier THESE  
Madame France BERETTA  
Monsieur Emmanuel COLSON  
Madame Elisabeth CHABEAUX  
Monsieur Xavier GROSCLAUDE  
Madame Claire MATHE  
Monsieur Michel FORFERT  
Madame Christelle LEDIG  
Monsieur Stéphane BOURGUIGNON

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Monsieur Loïc KLOPP, Madame Christelle PILLEUX, Monsieur Philippe EULRY, Madame Monique GUDIN, Monsieur Emmanuel COLSON, Madame Francine FRANCOIS, Monsieur Didier THESE, Madame Elisabeth CHABEAUX, Monsieur Claude CORSAINT, Madame France BERETTA, Monsieur Xavier GROSCLAUDE, Madame Claire MATHE, Madame Christelle LEDIG, Monsieur Michel FORFERT et Monsieur Stéphane BOURGUIGNON dans leurs fonctions de conseillers municipaux, Monsieur Jean-Louis RISSE, Madame Aurélia GELIOT, Monsieur Francis KIENERT et Madame Cyrielle CANALS ayant démissionné de leurs fonctions avant l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane BOURGUIGNON, élu de la liste « Delme, notre avenir ensemble » demande à prendre la parole avant l'organisation de l'élection.

Après avoir remercié les électeurs qui se sont déplacés aux urnes et ceux ayant voté pour leur liste, Monsieur BOURGUIGNON rappelle qu'un recours a été déposé contre le résultat DU 1<sup>ER</sup> TOUR des élections municipales du 15 MARS 2020 : un tract diffamatoire ayant été diffusé la veille du scrutin alors que la campagne électorale était close. Il précise également que « les membres de la liste conduite par Loïc KLOPP sont si peu sûrs de leur élection, qu'ils mènent actuellement une enquête pour savoir si les Delmoises et Delmois auraient changé leur vote sans ce courrier. »

Madame Monique GUDIN, le plus âgé des conseillers municipaux, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi Madame Claire MATHE comme secrétaire (article L.2121-15 du CGCT).

## ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Francine FRANCOIS et Monsieur Stéphane BOURGUIGNON.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	03
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	07

Ont obtenu : Monsieur Loïc KLOPP – 12 voix

Monsieur Loïc KLOPP ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

## ELECTION DE TROIS ADJOINTS

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit QUATRE.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection du Maire, décide de fixer, par 15 voix POUR, à 03 (trois) le nombre des adjoints et procède immédiatement à leur élection.

## LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser dix minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 02 (deux) Liste(s) de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du Bureau désigné dans les conditions rappelées.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	03
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	07

Liste conduite par Madame Christelle PILLEUX : 12 voix

Liste conduite par Monsieur Stéphane BOURGUIGNON : 00 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Christelle PILLEUX. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe :

1. Madame Christelle PILLEUX
2. Monsieur Philippe EULRY
3. Madame Monique GUDIN

A l'issue de la proclamation des résultats, Monsieur Loïc KLOPP – Maire de DELME – donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chacun des membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Loïc KLOPP